

## AVIS PUBLIC


Aux personnes intéressées par les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement numéro 494-25 modifiant le règlement de zonage numéro 370-10;**
- **Projet de règlement numéro 493-25 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;**
- **Projet de règlement numéro 490-25 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 373-10.**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 avril 2025, le conseil a adopté le projet de règlement d'amendement numéro 494-25 modifiant le règlement de zonage numéro 370-10 ; le projet de règlement numéro 493-25 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments, et le projet de règlement d'amendement 490-25 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 373-10 ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 mai 2025 à 19h45, à l'hôtel de ville, 9 avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme;
3. Les objets des projets de règlement assujetti à la consultation publique sont
  - a. D'autoriser les résidences de tourisme dans les zones V27 et V27-1 494-25;
  - b. Prévoir un cadre relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments 493-25;
  - c. Modifier les tarifs exigés lors d'émission de permis et de certificats 490-25.
4. Au cours de cette assemblée publique le projet de règlement et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur seront expliqués et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
5. Les projets de règlement peuvent être consultés aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 9 avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Thomas-Didyme ce 23 avril 2025

  
Lyne Mailloux,  
Directrice générale et greffière

### **Certificat de publication**

Avis d'assemblée publique de consultation – Projet de règlement d'amendement numéro 494-25, Projet de règlement numéro 493-25 et Projet de règlement d'amendement numéro 490-25,

Je, soussignée, directrice générale et greffière de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme, certifie sous mon serment d'office qu'il y a eu affichage au bureau de la Municipalité et sur le site internet, de l'avis ci-joint, le 23 avril 2025 entre 8h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Thomas-Didyme, ce 23 avril 2025.

*Lyne Mailloux*

Lyne Mailloux

Directrice générale et greffière

**Renseignements : (418) 274-3638**